Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des établissements de restauration et de distribution** **Adresse :** 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 **Suivi par :** Frédéric THIREAU **Tél :** 01.49.55.84.21 **Fax :** 01.49.55.56.80 **Réf. Interne :** SDSSA **Réf. Classement :** SSA9	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSSA/N2004-8036** **Date : 27 JANVIER 2004**

Date de mise en application : Immédiate
Annule et remplace : Note de service DGAL/SDHA/N2001-8012 du 08 février 2001
Date limite de réponse : sans objet
Nombre d'annexe : 0

Objet : Liste des enregistreurs de température de l'air approuvés pour le transport d'aliments surgelés.

Base juridique :
Arrêté interministériel du 20 juillet 1998 fixant les conditions techniques et hygiéniques applicables au transport des aliments.

Résumé :
La présente note de service définit la nouvelle procédure de publication de la liste des enregistreurs de température de l'air approuvés pour le transport d'aliments surgelés.

Mots-clefs : Transport – Aliments surgelés – Enregistreur – Température

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires	Pour information : - Préfets - DRAF/DAF - DDAF - Inspecteurs Généraux de Santé Publique Vétérinaire - Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Sanitaires - Directeurs des Ecoles Nationales Vétérinaires - Directeur de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

J’ai l’honneur de vous informer que la liste des enregistreurs de température de l’air approuvés pour le transport d’aliments surgelés est désormais mise en ligne à l’adresse suivante :

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.securitesanitaire.acteursdelachainealimentaire.transportstockage_a973.html

Cette liste, qui sera régulièrement actualisée, se substitue à celle publiée en annexe (codification :E.B5.2-1 n°21) de la note de service. DGAl./SDHA n° 8012 du 08 février 2001.

Pour le Sous-Directeur
de la Sécurité Sanitaire des Aliments
l’Adjoint

Olivier FAUGERE